

PAMA : synthèse des demandes FUB, CVTC, droits du piéton, CNFPT, AITF, SJEPVA

Renforcer la formation des conducteurs sur les mesures récentes et sur les dangers spécifiques liés aux modes actifs :

1. Mesures générales :

Forces de l'ordre, auto écoles : montrer le BON exemple (stationnements illicites trop nombreux)

Expliquer les différences entre zone 30, zone de rencontre, aire piétonne, voie verte et rappeler priorité du piéton et du cycliste sur les modes motorisés

Eduquer les jeunes enfants (3-6 ans) à la pratique des modes de mobilités actives, plus particulièrement la pratique du vélo (demande du ministère SJEPVA)

Pour les conducteurs de poids-lourds : sensibilisation renforcée aux dangers de l'angle mort

Tous les ans, les assureurs devraient envoyer à leurs sociétaires un récapitulatif des changements du code de la route (panneaux, règles...).

Tous les 20 ans, repasser une épreuve théorique d'actualisation des connaissances ; faciliter l'accès à des stages d'éco conduite (voir avec les assureurs) ; renforcer les programmes sur usagers vulnérables pour les séances de récupération de points...

A partir de 70 ans

Visite médicale + épreuve théorique d'actualisation des connaissances + épreuve pratique

L'apprentissage passe aussi par la capacité des chauffeurs à maîtriser leur véhicule, garder leur sang-froid dans des situations complexes, à PROTÉGER (et pas seulement respecter) les usagers de la route plus vulnérables qu'eux (motos, vélos, piétons).

2. Prendre en compte les cyclistes

Décliner la mesure pour différentes cibles :

Avant 16 ans

Intégrer la pratique du vélo dans le continuum éducatif (comme les cours de natation) avec au collège, en 4^e, épreuve de conduite dans la circulation générale pour avoir son brevet de sécurité routière donnant le droit de faire du cyclomoteur (pratique bien plus dangereuse que le vélo et peu encadrée) : voir nos amis belges, danois, néerlandais, allemands pour les bons exemples de contenus pédagogiques intégrés au cursus scolaire....

A partir de 16 ans

Pour l'apprentissage accompagné de la conduite (AAC) ou le permis, améliorer le contenu des épreuves théoriques et pratiques de préparation : détection des cyclistes (vérifier la présence de cyclistes avant les changements de voies ou virages, tests d'appréciation des vitesses...), situations d'accident (portière, angle mort...), partage de voirie : ne pas serrer de trop près un cycliste en voie étroite alors que les distances latérales de sécurité ne permettent pas de la dépasser ; faire un trajet en ville à vélo pour que le futur automobiliste mesure l'insécurité ressentie par des cyclistes à cause des motorisés. Insister sur les nombreux avantages économiques, écologiques et sécuritaires de l'éco-conduite.

Sigles

FUB fédération française des usagers de la bicyclette

CVTC club des villes et territoires cyclables

CNFPT centre national de formation de la fonction publique

AITF association des ingénieurs territoriaux de France

SJEPVA Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative